Article accepté dans la revue *Montagnes Méditerranéennes,* parution dans le n° 24, premier semestre 2008.

Systèmes d'activités des ménages agricoles en Rhône-Alpes, des liens aux territoires par les produits, les services et l'emploi

Patrick Mundler

Pour la société englobante, les agriculteurs apparaissent généralement comme un corps professionnel relativement homogène, d'autant plus que les organisations professionnelles participent à la construction de cet imaginaire. Issue d'un modèle reposant sur une agriculture familiale professionnelle composée d'exploitations agricoles à deux « UTH »[1] (Rémy, 1987), conforme à la description d'un monde rural marqué par la « fin des paysans » (Mendras, 1967), cette image a perduré malgré les nombreux travaux qui ont décrit la diversité des systèmes d'activités des ménages ayant une activité agricole (Laurent et alii, 1998) et diverses formes d'adaptation aux réalités économiques et sociales, allant de la pluriactivité individuelle (Lacombe, 1984), à la constitution d'exploitations sociétaires de grande taille (Hervieu, 1993**)**, en passant par la mise en œuvre d'activités de diversification, reposant sur la vente directe, la transformation, et la fourniture de services variés par les agriculteurs (Colson, 1986, Muller, 1987).

De leur côté, les recensements décennaux réalisés en Rhône-Alpes ont périodiquement montré la forte diversité des systèmes d'activités des ménages agricoles dans cette région. Si le modèle de l'exploitation professionnelle a été dominant par l'influence qu'il a eue sur les politiques de développement, il n'a toujours concerné qu'une fraction des exploitations agricoles de la Région. Deux phénomènes sont plus particulièrement marquants : d'une part le travail extérieur à l'exploitation se développe, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, que celui-ci soit le fait des chefs d'exploitation ou celui de leur conjoint(e) ; d'autre part, on assiste à l'émergence de projets agricoles de nature très diverse : aux installations classiques dans les grandes productions standards, s'ajoutent des projets plus variés, reposant sur des activités qualifiées de « diverses » dans le Recensement Agricole : vente directe, transformation, accueil, ….

Après avoir proposé quelques éléments de quantification de ces phénomènes à l'échelle de la région Rhône-Alpes issus d'une analyse récente (Mundler, 2006, a), nous montrerons qu'ils peuvent être rapprochés (malgré leur nature différente) par les liens qui les attachent aux territoires ruraux.

1/ La diversité des systèmes d'activité des ménages agricoles en Rhône-Alpes

Il convient tout d'abord de préciser quelques définitions. L'analyse par les systèmes d'activités cherche à décaler le regard dans une double direction (Laurent *et alii,* 1998 ; Mundler *et alii* 2007). D'une part en replaçant l'exploitation agricole au sein d'un système plus large d'activités et de revenus, sans faire d'hypothèse *a priori* sur le rôle que joue l'activité agricole dans ce système ; d'autre part en s'intéressant aux activités de l'ensemble du ménage et non à celles du seul exploitant agricole. On dira alors que le système d'activités

[1] Unité de Travail Humain

est « complexe[2] » (Dedieu *et alii*, 1999) dès lors qu'à l'activité agricole, s'ajoute (au moins) une autre activité.

Cette activité peut être dans le prolongement de la production ou avoir comme support l'exploitation. Elle relève alors de la définition juridique de l'activité agricole (article 311.1 du code rural). Le RA permet de repérer différents types d'activité qui correspondent à cette définition légale : vente directe, transformation des produits, accueil à la ferme, artisanat à partir des matières premières de l'exploitation, travaux à façon effectués hors de l'exploitation, transformation et vente de bois, production d'énergie renouvelable pour la vente. Toutes ces activités seront rassemblées dans cet article sous le terme « d'activités de diversification ».

Mais cette activité peut être aussi extérieure à l'exploitation. Elle peut être saisonnière ou permanente, salariée ou indépendante, conduite à temps plein ou à temps partiel, concerner le chef, son conjoint ou un autre membre du ménage. Le recensement agricole permet pour chaque membre du ménage de repérer s'il a ou non une activité sur l'exploitation et s'il a ou non une activité extérieure à l'exploitation. Lorsqu'une personne exerce de façon simultanée ou successive plusieurs activités professionnelles différentes, elle est désignée sous le terme « pluriactif »[3].

Ce rapide panorama montre la diversité des combinaisons possibles. En s'en tenant aux chefs d'exploitation et à leur conjoint(e) lorsqu'il (elle) existe, le tableau 1 ci-dessous montre qu'à l'échelle des ménages, les situations correspondant à des systèmes d'activités complexes dominent.

Tableau 1 : les systèmes d'activités des ménages agricoles en Rhône-Alpes en 2000

	En nombre	En %
Ni le chef, ni son conjoint s'il existe n'ont d'activités en dehors de l'exploitation agricole. Le chef n'est pas retraité. Il n'y a aucune activité de diversification sur l'exploitation.	12 947	22,7 %
Ni le chef, ni son conjoint s'il existe n'ont d'activités en dehors de l'exploitation agricole. Il y a une activité de diversification sur l'exploitation.	7 935	13,9 %
Seul le chef a une activité extérieure. Il n'est pas retraité. Il n'y a aucune activité de diversification sur l'exploitation.	5 652	9,9 %
Seul le conjoint a une activité extérieure à l'exploitation agricole. Le chef n'est pas retraité. Il n'y a aucune activité de diversification sur l'exploitation.	5 956	10,5 %
Le chef et le conjoint ont une activité extérieure. Le chef n'est pas retraité. Il n'y a aucune activité de diversification sur l'exploitation.	5 280	9,2 %
Seul le chef a une activité extérieure et il y a une activité de diversification sur l'exploitation.	2 245	3,9 %
Seul le conjoint a une activité extérieure et il y a une activité de diversification sur l'exploitation.	1 961	3,4 %

[2] Nous reviendrons sur la discussion concernant cette catégorie dans la seconde partie de l'article

[3] La pluriactivité est définie par "*l'exercice simultané ou successif par une même personne physique de plusieurs activités professionnelles différentes*" (Cornu, 1987).

Le chef et le conjoint ont une activité extérieure et il y a une activité de diversification sur l'exploitation.	3 436	6 %
Le chef est retraité, son conjoint s'il existe, peut avoir une activité extérieure.	11 550	20,3 %
Total	56 962	100

Source : traitement spécial du RA 2000

Sur les 56 962 exploitations recensées en Rhône-Alpes en 2000, 11 550 étaient détenues par des chefs retraités, et 12 947 par des chefs ou des couples n'ayant ni activité extérieure ni activité de diversification. Les systèmes d'activités complexes représentent 57 % du total des exploitations de Rhône-Alpes et 71,5 % si on tient compte uniquement des exploitations détenues par un chef non retraité.

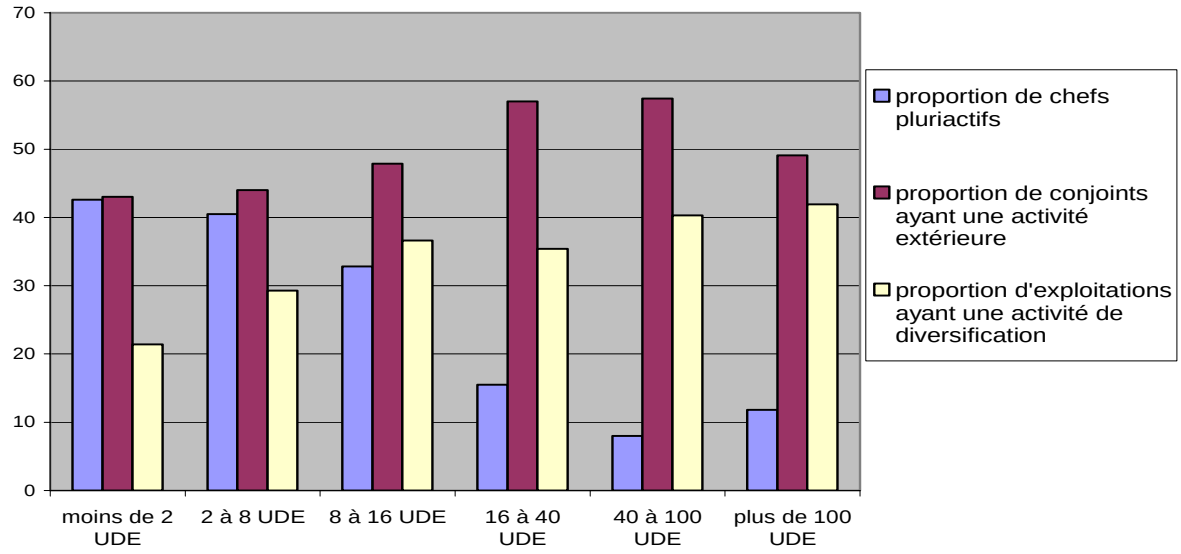
Le nombre d'exploitations dont le chef a un conjoint et n'est pas retraité, se monte à 32 412, de ce fait, les 16 633 conjoints ayant une activité extérieure que celle-ci soit principale ou secondaire représentent 51 % de la population des chefs en couple et non retraités.

Ces systèmes d'activités complexes peuvent être extrêmement divers. Ainsi, le système peut être plus ou moins intégré (relations entre activités, entre membres des différents collectifs de travail, etc.), avec des situations pouvant aller d'une simple juxtaposition d'activités (un chef d'exploitation à plein temps sur son activité agricole et son (sa) conjoint(e) ayant un emploi à l'extérieur, sans qu'il y ait de perméabilité entre les activités) ; à une intégration poussée, notamment dans les systèmes avec un haut niveau de diversification. Plusieurs travaux antérieurs (Laurent et alii, 1998 ; Blanchemanche, 2000) ont clairement identifié des situations de juxtaposition d'activités sans que ces activités fassent système et des situations, où au contraire, les activités se combinent de façon cohérente et sont articulées dans un ensemble optimisé.

Si on croise les combinaisons d'activités avec la marge brute standard de l'exploitation, on s'aperçoit que la proportion de conjoints ayant une activité extérieure s'élève un peu dans les exploitations de taille moyenne (16 à 100 UDE), que la proportion de chefs d'exploitation pluriactifs décroît à mesure qu'augmente la dimension économique de l'exploitation, alors que dans le même temps, la proportion d'exploitations diversifiées s'accroît avec la taille économique de l'exploitation (figure 1)[4].

[4] Le nombre modeste de chefs pluriactifs dans les deux premières classes s'explique par la part importante de chefs retraités dans les exploitations de moins de 8 UDE.

Figure 1 : systèmes d'activité et dimension économique de l'exploitation



Source : traitement spécial du RA 2000. Les proportions sont calculées sur l'ensemble des exploitations de Rhône-Alpes.

Ainsi, si on repère bien des systèmes d'activités complexes dans toutes les classes de dimension économique, les formes que prennent ces systèmes sont différentes, notamment parce que les activités de diversification sont davantage mises en œuvre dans les grandes exploitations.

2/ Des systèmes d'activités complexes unis par leur lien au territoire

Rappelons d'abord que du point de vue de la définition juridique de l'activité agricole, les activités qui se situent dans le prolongement de la production relèvent bien de l'agriculture. Les systèmes d'activités complexes que nous avons repérés, associent donc dans leur définition des activités qui relèvent juridiquement de l'agriculture à d'autres qui se situent hors agriculture. Cette association au sein d'un même ensemble des activités de diversification et des activités extérieures des membres du ménage ne correspond par conséquent pas aux catégories statistiques habituellement utilisées. Est-il alors légitime de les associer dans une même catégorie analytique pour montrer la diversité des formes d'activité agricole ? Notre hypothèse est que tous ces systèmes d'activités sont unis par le rôle territorial qu'ils peuvent jouer du fait de leur interdépendance avec la dynamique de l'emploi local et avec les possibilités de valorisation de la production et des services rendus par les agriculteurs.

Un bref retour en arrière s'impose. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture à partir de la fin des années 1990 a entraîné de nombreux débats. Préfigurait-t-elle un changement de paradigme (Massot-Marti, 2003, Perraud, 2003) ? Visait-elle au contraire à préserver le modèle antérieur dans ses fondamentaux, sans changer fondamentalement ses institutions économiques, techniques et socio-organisationnelles (Bazin, Kroll, 2002) ?

Différents travaux réalisés ces dernières années ont insisté sur le fait que cette reconnaissance introduit la nécessité d'articuler à la logique de développement sectoriel (qui prédominait

jusqu'alors) une logique de développement territorial, puisque par définition, c'est la question du rôle de l'agriculture sur la capacité d'un territoire à maintenir son tissu économique et social, ainsi qu'à préserver ses ressources naturelles qui est posée (Laurent, Mouriaux, Mundler, 2006). Cette question renvoie également à une dimension largement présente dans les analyses relevant de l'économie de la proximité (Pecqueur, Zimmerman, 2004), à savoir que la localisation des activités ne s'explique pas seulement par des différences de coût attribuables aux effets de distance, mais à une offre territoriale de ressources différenciées. On peut en effet affirmer que les politiques de soutien agricole propres à la période de croissance « productiviste » (et qui peuvent être qualifiées de monofonctionnelles (Bazin, Kroll, 2002)) avaient tendance à faire du territoire un simple support physique des activités productives ; alors que la reconnaissance des diverses fonctions de l'agriculture met l'agriculture en tension entre logique sectorielle et logique territoriale (sans que cela renvoie ici à une échelle déterminée), dans la mesure où le repérage de ces fonctions est intensément lié aux caractéristiques locales et que la reconnaissance de la multifonctionnalité revient de fait à territorialiser[5] les modalités de cette reconnaissance[6].

Le concept de système d'activités complexes, utilisé ici, en mêlant les activités extérieures à l'exploitation aux activités dites « de diversification », permet de rendre compte de divers phénomènes qui distinguent ces systèmes des activités agricoles de production primaire.

Il y a d'abord la question des compétences mobilisées, qui sont variées, et sont souvent acquises en dehors du système de formation agricole (Blanchemanche, 2000). Cette polyvalence des individus est bien adaptée, dans une logique territoriale, à la nécessité de s'adapter lorsque c'est la localisation des activités qui détermine le lieu d'exercice, alors que dans une logique sectorielle, c'est plutôt la spécialisation qui détermine le lieu d'exercice de l'activité et s'accompagne par conséquent d'une plus forte mobilité géographique des individus, mobilité défavorable à l'équilibre économique et social des territoires (Laurent, Mouriaux, 2006).

Il y a ensuite la question des rythmes propres à ces activités, qui imposent aux agriculteurs de combiner des rythmes de nature très différente : activités agricoles soumises aux rythmes biologiques, activités salariées codifiées par le contrat de travail et les horaires ; activités de service nécessitant la prise en compte de la demande assumée par l'aval dans les filières standard et entraînant des contraintes organisationnelles spécifiques (Dedieu *et alii*, 1999, Laurent *et alii*, 2000, Mundler, Laurent, 2003) et sont même à l'origine de choix techniques sous-optimaux d'un point de vue sectoriel.

Il y a enfin le rapport au territoire de ces activités, sans que cela renvoie à une échelle particulière. Que cela soit par les emplois principaux ou complémentaires occupés par des ménages agricoles, que cela soit par les marchés sur lesquels ils commercialisent le produit de leurs activités de diversification, que cela soit par les services qu'ils proposent, ces systèmes sont davantage articulés aux ressources territoriales que ceux des agriculteurs produisant des produits standards et normalisés. Comme l'écrivait déjà Philippe Lacombe en 1984 : « *Les agriculteurs multiactifs sont davantage concernés par le développement local que ne le sont*

[5] Au même titre que la notion de secteur, celle de territoire est vue ici comme une construction institutionnelle (Allaire, 2002)

[6] Le Contrat Territorial d'Exploitation, mesure phare de la loi d'orientation agricole de 1999 reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture en est un exemple éclairant.

les agriculteurs modernes de plus en plus absorbés par les relations commerciales et non plus par les relations de proximité sauf s'il s'agit pour eux d'organiser une croissance spatiale » (Lacombe, 1984, p. 48).

On peut dans cette réflexion, ajouter un élément : celui de la plus ou moins forte intégration entre deux univers : l'univers de l'activité agricole et celui des activités domestiques. Ce point a souvent été discuté dans nos enquêtes et discussions avec les familles d'agriculteurs et il mérite quelques explications.

La « maison », telle que la décrit Pierre Bourdieu dans le bal des célibataires (2002)[7] est à la fois le siège du système d'activités, le lieu d'expression de la hiérarchie familiale et un patrimoine familial. Ses fonctions varient bien entendu selon les lieux et selon les usages en matière de transmission intergénérationnelle. Le « paysan » comme catégorie sociale, décrit par exemple par Henri Mendras (1967), vivait et travaillait dans les mêmes lieux et pourrait-on ajouter dans les mêmes temps, dans la mesure où le temps du travail et du hors travail n'étaient pas distingués, de même qu'une partie du temps « de travail » était affecté à de la production destinée à l'autoconsommation (bois, jardins, …).

Il est banal de souligner les changements intervenus. Cette conception où la vie privée et le travail n'étaient pas distingués, conception qu'Alice Barthez (1986) appelait « *le labeur paysan* » est généralement décrite comme ayant disparu (voir par exemple Dedieu *et alii*, 2006). Les auteurs mettent en avant les attentes familiales portant sur des horaires maîtrisés, le désir de vacances, une durée et des rythmes de travail qui rapprochent les agriculteurs des autres catégories sociales.

Du fait de la spécialisation des activités, de la revendication professionnelle de faire de l'exploitation une entreprise agricole, de l'asymétrie des rythmes entre conjoints travaillant dans des secteurs d'activités différents et du souhait, relayé par les organisations professionnelles, de travailler moins ; une partie des ménages agricoles établit aujourd'hui une claire séparation entre ce qui relève de la sphère de la production agricole (univers professionnel) et ce qui relève de l'univers domestique. Pour cette partie des agriculteurs, l'effort doit porter sur une limitation de la sphère professionnelle afin de pouvoir exercer, en dehors, des activités sociales, familiales ou personnelles. Les horaires et les rythmes de travail liés à l'activité agricole ne sont pas seulement des contraintes spécifiques à l'activité agricole, mais des choix et des compromis mûrement réfléchis et où l'élément temps de travail et celui de la disponibilité du week-end sont des critères de choix[8].

Mais une autre conception que l'on pourrait qualifier de « préindustrielle » du travail (Méda, 1995) est apparue assez nettement dans différents terrains (voir par exemple Ponchelet, Mundler, 1999). Dans cette conception, l'univers professionnel de l'activité agricole et celui de l'espace domestique sont intimement mêlés et les frontières entre travail et non travail sont floues. Sont évidemment plus particulièrement concernés, les ménages pratiquant des activités de diversification et qui amènent les clients sur l'exploitation, voire dans l'habitation (vente directe à la ferme, activités d'accueil, etc.). Dans ce cas, la séparation entre activités

[7] Ce texte rassemble en réalité trois articles écrits entre 1972 et 1989.

[8] On trouve dans Cournut, Dedieu, Chevereau, (2004) un inventaire des solutions techniques imaginées par les éleveurs pour réduire le travail d'astreinte et pouvoir ainsi mieux articuler leur propre rythme de travail à celui de travail salarié.

marchandes et activités non-marchandes peut même devenir problématique, nos enquêtes ont montré de nombreux exemples de participation bénévole du « client » à l'activité agricole[9]. Mais sont également concernés les ménages pour lesquels l'activité agricole est une activité secondaire, qui se déroule par conséquent dans les temps laissés libres par l'emploi extérieur.

Ce constat rejoint celui beaucoup plus général des économistes travaillant sur la tension entre secteurs et territoires dans les nouvelles régulations (Du Tertre *et alii*, 2000). Que ce soit par le biais des technologies de l'information et de la communication ou par celui des aménagements du temps de travail, cette question d'une séparation devenant floue entre sphère domestique et sphère professionnelle n'est pas propre à notre exemple des activités agricoles et concerne un ensemble de pratiques professionnelles et sociales qui dépassent nettement les logiques sectorielles. Ainsi, s'établit une étonnante proximité entre la conception paysanne, « préindustrielle du travail », et celle « post-moderne » de l'agriculteur producteur de services.

Certes, les deux conceptions du travail que nous décrivons ici n'épousent pas, loin s'en faut, la séparation que nous avons faite entre système d'activités complexe et système « monoactif ». Elle nous paraît toutefois devoir être soulignée, dans la mesure où le modèle territorial contient cette dimension de socialisation du territoire, celle-ci s'étendant jusqu'au territoire de l'exploitation, voire de la famille, lorsque les agriculteurs utilisent ce cadre pour la commercialisation de leurs produits et de leurs services.

Ainsi, il nous semble que le concept de « système d'activités complexes », permet malgré la diversité des situations qu'il recouvre, de traduire cette tension entre logique sectorielle et logique territoriale, qui a trait à la fois à la nature et à la combinaison des revenus tirés des activités, et à l'organisation du travail qui en résulte pour les ménages.

On remarquera pour conclure que les institutions semblent aujourd'hui hésiter dans l'encadrement juridique, social et économique qui doit être fait autour de la diversité des systèmes d'activités des ménages agricoles.

D'un côté, la combinaison d'activités est favorisée (au nom du développement territorial). La législation (française), sans avoir fait du système d'activités complexe une catégorie à part, cherche à faire évoluer symétriquement les possibilités de diversification et les possibilités de pluriactivité. Ainsi, la loi sur le développement des territoires ruraux (JO, 24 février 2005), qui élargit (et encourage) les possibilités de pluriactivité**,** alors que la loi de finances de 2006 relève le niveau (de 30 000 à 50 000 €) de recettes relevant normalement des régimes des Bénéfices Industriels ou Commerciaux (BIC) ou Non Commerciaux (BNC) pouvant être rattachées aux recettes agricoles sous réserve qu'elles n'excèdent pas 30% des recette tirées de l'activité agricole[10].

[9] Dans nos enquêtes, nous avons à plusieurs reprises rencontré des relations de service entre agriculteurs et « clients » qui dépassent largement la relation habituelle entre un client et son fournisseur. Ainsi des situations de participation bénévole des clients à la production du service (par exemple préparation en commun du repas dans une ferme auberge), ou du produit lui-même (par exemple journée consacrée au désherbage ou au montage d'une serre dans les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

[10] Voir Revue de droit rural n°1, janvier 2006, pp. 38 – 48

Mais dans le même temps, les règles sectorielles viennent renforcer la spécialisation des entreprises et des ménages. Ainsi des normes exigées dans le cadre des activités agricoles ou des exigences de traçabilité, qui n'ont pas encore été beaucoup étudiées dans leurs fonctions de sélection (et donc quant à leur rôle dans la reproduction du secteur), mais dont les agents de développement estiment qu'elles rendent de plus en plus difficiles l'exercice d'activités très diverses, du fait d'un niveau d'exigence élevé pour chaque activité (Mundler, 2006 b).

Les institutions formelles régionales rhône-alpines montrent la même ambivalence, entre des préconisations (ou des mesures) qui inscrivent les ménages ayant une activité agricole plutôt dans une perspective de spécialisation et de renforcement de compétences sectorielles (par exemple la promotion de l'agriculture raisonnée souhaitée par les organisations professionnelles régionales réunies dans le Conseil de l'Agriculture Régionale (CAR, 2002) et dont nous avons montré (Angelucci, Mundler, 2004) qu'elles risquaient de pénaliser les exploitations de petite taille et fortement diversifiées du fait à la fois d'un accroissement du volume global d'exigences proportionnel à la diversité interne des exploitations et de l'importance des investissements immatériels nécessaires) ; et d'autres qui visent à davantage favoriser le développement de systèmes d'activités complexes, plus étroitement liés aux logiques du développement local (par exemple les mesures ELI ou AGRAIRE[11]) mais aussi les mesures de soutien spécifique à la partie agricole des projets de territoire.

En conclusion, si la spécialisation des exploitations agricoles (et la division du travail qui l'a accompagnée) a incontestablement produit un déracinement territorial de l'agriculture, allant même jusqu'à en faire une activité délocalisable (Hervieu, 1993) ; l'hypothèse selon laquelle la complexification des systèmes d'activité des ménages agricoles contribue à « réenraciner » une partie des ménages ayant des activités agricoles nous semble devoir être étudiée de près.

Evidente pour les activités de diversification pratiquées dans les exploitations agricoles qui mobilisent des ressources territoriales spécifiques, cette reterritorialisation le devient également pour les activités pratiquées à l'extérieur de l'exploitation dans la mesure où l'emploi n'est pas seulement analysé comme fournisseur de revenu et facteur de production, mais comme élément d'intégration sociale pour les individus et facteur de cohésion sociale pour les territoires[12] contribuant ainsi à fixer durablement les ménages sur un territoire.

Bibliographie

Allaire Gilles. 2002. « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes ». *Géographie, Economie, Société*, n° 4, p. 155-180.

[11] ELI : Entreprises Localement Innovantes ; il s'agit d'une procédure de soutien spécifiques à l'agriruralité. AGRAIRE : Agriculture en Rhône-Alpes, Investir pour Réussir dans son Entreprise ; il s'agit d'une procédure qui soutient l'installation en agriculture en donnant la priorité aux projets dont la réalisation fait encourir un risque au candidat à l'installation : mobilité professionnelle ou géographique, diversification, remise en état ou création d'exploitation, création nette d'emploi, aspect novateur du projet. L'originalité principale de cette procédure est qu'elle n'est pas réservée aux personnes éligibles aux aides nationales et qu'elle s'adresse donc, dans son esprit, à un public plus large indépendamment des critères d'âge ou de surface.

[12] C'est cette conception de l'emploi que l'on retrouve dans certaines orientations politiques de l'Union Européenne (notamment politiques de cohésion sociale et territoriale) depuis la déclaration de Cork en 1996 (CE, 1996).

Angelucci Maris-Alix, Mundler Patrick. 2004. « La qualification au titre de l'agriculture raisonnée : limites et enjeux des études prospectives ». Isara Lyon, 16p. Disponible sur le site : http://publication.isara.fr/article.php3?id_article=57

Barthez A. 1986. « Du labeur paysan au métier d'agriculteur. L'élaboration statistique en agriculture ». Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale, n°3, pp. 45-72.

Bazin g., Kroll J.-C. 2002. "La multifonctionnalité dans la politique agricoles commune. Projet ou alibi ? » *Actes du colloque de la SFER : « La multifonctionnalité de la'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques »*. SFER/CIRAD/Educagri, pp. 551 – 573.

Blanchemanche Sandrine. 2000. *La combinaison d'activités professionnelles des ménages agricoles. L'exemple du département de l'Isère.* Thèse de sociologie, Université Paris X, 468 p. + annexes.

Bourdieu Pierre. 2000. *Le bal des célibataires. Crise de a société paysanne en Béarn.* Paris, le Seuil, coll. Points, 266 p.

CAR (Conseil Agricole Régional). 2002. *Projet Agricole Régional Rhône-Alpes*. Lyon, CRA, 29 p.

CE, Commission européenne. 1996. *Déclaration de Cork, un milieu vivant.* Conférence européenne sur le développement rural, "L'Europe rurale, des perspectives pour l'avenir", Cork, 7-9 novembre 1996, 6 p. + annexes.

Colson F., 1986. « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », *Economie rurale* n° 172, pp. 3 - 9.

Cornu G. 1987. *Vocabulaire juridique.* Association Henri Capitant, Paris, PUF, 859 p.

Cournut S., Dedieu B., Chevereau C. 2004. « L'élevage bovin laitier face aux problèmes de travail des éleveurs. Eléments d'adaptation des systèmes techniques en Ségala » Colloque SFER 18 et 19 novembre 2004 : *les systèmes de production agricole : performances, évolutions, perspectives*, 13 p.

Dedieu B., Laurent C., Mundler P. 1999. « Organisation du travail dans les systèmes d'acitivité complexes : intérêt et limites de la méthode BT». *Economie rurale* n° 253, septembre – octobre 1999. pp. 28 – 35.

Dedieu B., Servière G., Madelrieux S., Dobremez L., Cournut S. 2006. « Prendre en compte conjointement les changements techniques et les changements du travail en exploitation d'élevage. Points de vue de zootechniciens ». *Cahiers Agriculture*, vol. 15, n° 6, pp. 506 - 513.

Du Tertre C, El Mouhoub M., Moati P., Petit P. 2000. « Secteurs et territoires dans les régulations émergentes ». *La lettre de la régulation* n°33, 5 p.

Hervieu Bertrand. 1993. *Les champs du futur.* Paris, éditions François Bourin, 172 p.

Lacombe Philippe. 1984 « La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles » *in* ARF, *La pluriactivité dans les familles agricoles.* Paris, ARF Editions, pp 35 - 53.

Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P., Ponchelet D., Rémy J. 1998. « L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale ». *Economie Rurale* 224, mars-avril 1998, pp 12-21.

Laurent C., Blanchemanche S., Hassani F., Mundler P. 2000. « Une nouvelle économie du temps pour les ménages agricoles » *Actes du Symposium de Montpellier*, 11 et 12 janvier 2000, INRA. pp 227 – 241.

Laurent C., Mouriaux M.-F. 2006. « Secteurs, territoires, rapport social d'activités » *in* Laurent C., Mouriaux M.-F., Mundler P. 2006. *Combinaisons d'activités professionnelles et multifonctionnalité de l'agriculture. Une résurgence de la dimension territoriale ?* Document de travail du Centre d'Etude de l'Emploi n° 70, octobre 2006, pp 10 – 23.

Laurent C., Mouriaux M.-F., Mundler P. 2006. *Combinaisons d'activités professionnelles et multifonctionnalité de l'agriculture. Une résurgence de la dimension territoriale ?* Document de travail du Centre d'Etude de l'Emploi n° 70, octobre 2006, 58 p.

Massot-Marti Albert, 2003, « Le paradigme mutifonctionnel : outil et arme dans la renégociation de la PAC » *Économie rurale* n° 273 - 274, janvier - avril 2003, pp. 30 -44.

Meda Dominique. 1995. *Le travail. Une valeur en voie de disparition.* Paris, Aubier, 1995, 358 p.

Mendras Henri. 1967. La fin des paysans. Paris, Armand Colin, (deuxième édition, 1970), 306 p.

Muller P. 1987 « Un métier né de la crise : l'exploitant rural ». *Sociologie du travail* n° 4, pp. 459 – 475.

Mundler Patrick., Laurent Catherine. 2003. « Flexibilité du travail en agriculture : méthodes d'observation et évolutions en cours » *Ruralia* n°12-13, 2003.

Mundler P. 2006 (a). « Agriculture et emploi. Les combinaisons d'activités des agriculteurs rhônalpins ». *Agreste, coup d'œil* n° 86. juin 2006, 4 p.

Mundler Patrick 2006 (b). « Les conseillers d'entreprise entre guichet et projet ». *in* Rémy J., Brives H., Lemery B. *Conseiller en agriculture*. INRA – Educagri, pp. 119 – 135.

Mundler Patrick, Guermonprez Bruno, Pluvinage Jean. 2007. « Les logiques de fonctionnement des petites exploitations agricoles ». *Pour*, n° 194, pp. 55 – 62.

Pecqueur Bernard, Zimmerman Jean-Benoît. 2004. *Economies de proximités*. Paris, Hermès/Lavoisier, 264 p.

Perraud Daniel. 2003. « Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture », *Économie rurale* n° 273 - 274, janvier - avril 2003, pp. 45 -60.

Ponchelet D., Mundler P., 1999. Agriculture et mobilité sociale. Ces agriculteurs venus d'ailleurs. *Economie rurale* n° 253, pp 21 – 27.

Remy Jacques. 1987. "La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur". *Sociologie du travail* n° 4, pp. 415 - 441.